

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 4 février 2015 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux  
M. Gilles Dionne  
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

22-02-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M.Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

23-01-2015 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland-Pleau  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 14<sup>ème</sup> jour de janvier 2015.

24-01-2015 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 FÉVRIER 2015.

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 4 février 2015 au montant de 193,962.37\$.

25-01-2015 CADASTRES.

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
4 806 090 Ptie	Yvon Danis (Ronald Soucie)	360-K, chemin du Bois- Franc agrandissement de son terrain.

Note : La CPTAQ a autorisé le lotissement afin que M. Soucie puisse agrandir son terrain.

26-02-2015 RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-002

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PONTIAC  
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
198-2004:**

**PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE  
H-1 À H-4 DU GROUPE HABITATION,  
C-1 À C-3 DU GROUPE COMMERCES  
ET SERVICES ET CT-1 À CT-3 DU  
GROUPE COMMERCE TOURISTIQUE  
DANS LA ZONE I-17.**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun de permettre les classes d'usage H-1 à H-4 du Groupe Habitation, C-1 à C-3 du Groupe Commerces et Services et CT-1 à CT-3 du Groupe Commerce Touristique dans la zone I-1-17;

**ATTENDU QUE** selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des provisions susceptibles d'approbation référendaire.

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été donné le 5 février 2014;

**ATTENDU QU'** une assemblée de consultation publique a été tenue le 13 novembre 2014;

**ATTENDU QU'** qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

**IL EST EN CONSÉQUENCE**

**Proposé par M. Neil Gervais et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le premier projet de règlement numéro 2014-002, modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 et il est statué et ordonné de ce qui suit :**

- |                  |  |
|------------------|--|
| <b>Article 1</b> | <b>Préambule</b><br>Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.   |
| <b>Article 2</b> | Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de permettre les classes d'usage H-1 à H-4 du Groupe Habitation, C-1 à C-3 du Groupes Commerces et Services et CT-1 à CT-3 du Groupe Commerce Touristique dans la zone I-17.   |
| <b>Article 3</b> | <b>Modification de la Grille des Spécifications :</b><br>La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes H-1, H-2, H-3, H-4, C-1, C-2, C-3, CT-1, CT-2 et CT-3 sous la zone I-17. |
| <b>Article 4</b> | Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.   |

**Adopté à Mansfield ce 4<sup>ième</sup> jour de février 2014.**

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.

## **27-02-2015 FORMATION DIRECTEUR GÉNÉRAL- INSPECTEUR MUNICIPAL**

Proposé par M. Gélineault Dionne

Et résolu à l'unanimité.

De déléguer M. Pierre-Alain Jones, inspecteur municipal le Directeur Général de cette Municipalité à la formation portant sur les rôles, relations et responsabilités de l'OMBE et du DG au quotidien le 28 août 2015 à Mont-Laurier

Le secrétaire-trésorier est autorisé d'émettre un chèque pour les inscriptions des 2 participants.

Les frais de déplacements seront remboursés sur réception des factures, toutefois, une avance de 100.00\$ sera remise à chacun des délégués, tel que défini par la politique de cette municipalité.

## **28-02-2015 ENTENTES INTER MUNICIPALES - ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE**

**CONSIDERANT QUE** le schéma de couverture de risque en incendie entrera en vigueur le 10 octobre, 2011 ;

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract doit avoir une entente inter municipale pour l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie avec les municipalités de Fort-Coulonge, Litchfield, Waltham et Campbell's Bay, Bryson, L'Isle du Grand Calumet, Portage-du-Fort et l'Isle –Aux-Allumettes;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme. Véronique Lamoureux

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise la maire, Mme. Kathleen Bélec et le directeur général, M. Eric Rochon à signer toutes ententes inter municipales concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie avec les municipalités suivantes: Fort-Coulonge, Litchfield, Waltham et Campbell's Bay, Bryson, L'Isle du Grand Calumet, Portage-du-Fort et l'Isle –Aux-Allumettes.

## **29-02-2015 PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract prévoit la formation de 21 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par M. Garry Ladouceur et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pontiac.**

30-02-2015 NOUVEAUX POMPIERS

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité accepte Messieurs Zachary Laroche, Sylvain Bégin et Joel Boisvert comme nouveaux pompiers après leur évaluation de la part des officiers de la brigade incendie à la fin d'une probation de 12 mois.

31-02-2015 CONTRAT GRATTAGE CHEMIN DU BOIS-FRANC.

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité accepte le contrat # 8910-15-0003 présenté par le Ministère des Transports du Québec concernant le grattage et mise en forme de l'infrastructure routière du Chemin du Bois-Franc sur une distance de 8.0 Km.

La durée de ce contrat couvre une période de un an. Et est soumis au renouvellement pour une ou 2 périodes additionnelles.

Que Monsieur Eric Rochon, Secrétaire-trésorier, soit mandaté à signer pour et au nom de cette Municipalité tout document relatif à ce contrat entre le Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

32-02-2015 BUDGET OMH MANSFIELD 2015

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité approuve les prévisions budgétaires 2015 tel que soumises par l'Office Municipale de Mansfield et le partage du déficit entre la Municipalité et la Société d'Habitation du Québec.

33-02-2015 NOMINATION DU CONSEILLER JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2015

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

De retenir les services de Monsieur Nerio De Candido en tant que conseiller juridique pour l'année 2015 au prix et conditions stipulées dans la lettre reçue de Me Nerio De Candido en janvier 2015.

34-02-2015    ADHESION A TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITES  
DU QUEBEC

**CONSIDÉRANT QUE** l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

**En conséquence,  
il est proposé par M. Garry Ladouceur  
et résolu majoritairement :**

**QUE** la municipalité de Mansfield-et Pontefract devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

**QUE** la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

**QUE** la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 13 janvier 2015;

**QUE** la maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**PAR CONTRE, QUE** si la Promutuel La Vallée ne puisse avancer une soumission au même montant ou inférieure et promettre les services équivalents à ceux de la MMQ, **QUE** l'entente soit renouvelée avec cette Promutuel.

35-02-2015    MAISON BRYSON

**ATTENDU QUE** M. Jean Dallaire, architecte, a fait des plans et devis pour la rénovation de la toiture de la Maison Bryson et qu'il recommande de la tôle 'à baguette';

**ATTENDU QUE** ces plans et devis ont été déposés au Ministère de la culture du Québec et que les matériaux proposés ont été refusés par la direction des immobilisations;

**ATTENDU QUE** le MCCQ demande à ce que le recouvrement du toit soit en bardeaux de cèdre ou en tôle à la canadienne;

**ATTENDU QUE** le MCCQ accepterait que du bardeau d'asphalte soit utilisé s'il était présent au moment du classement de la Maison Bryson;

**ATTENDU QUE** les travaux de toiture sont urgents du fait des infiltrations d'eau observables au niveau du lanterneau;

**ATTENDU QUE** d'autres travaux devraient être réalisés rapidement, tels que la galerie ou les fenêtres, pour assurer la bonne conservation de la Maison;

**ATTENDU QUE** l'association de la maison culturelle George Bryson a réussi à amasser les fonds nécessaires pour un recouvrement en bardeau d'asphalte

**ATTENDU QUE** la condition physique du toit demande d'agir le plus rapidement possible;

Il est proposé par Mme Claudette Béland, et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'association de la maison culturelle George Bryson de faire une demande d'autorisation de travaux pour un recouvrement en bardeaux d'asphalte auprès du Ministère de la culture du Québec et d'engager le processus de travaux pour le printemps 2015.

#### **36-02-2015 PUBLICITÉ TOURNOI PÊCHE ALGONQUINS HORS-RESERVE**

Il est proposé par M. Neil Gervais  
et résolu à l'unanimité

Que le conseil de Mansfield-Pontefract offer 50\$ pour la publicité du tournoi pêche algonquins hors-reserve 2015.

#### **37-02-2015 FONDATION RUES PRINCIPALES- CONTRAT**

Proposé par Mme Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

De ne pas renouveler l'offre de service de la Fondation Rues Principales pour l'année 2015.

#### **38-02-2015 CONGRÈS FQM 2015**

Proposé par Mme Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité

De déléguer 4 élus de cette Municipalité ainsi que le directeur général au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015.

Le directeur général est autorisé d'émettre un chèque pour les inscriptions des 4 représentants municipaux suivants ou bien leurs remplaçants:

Mme. Kathy Belec, Mme Claudette Béland, M. Gilles Dionne, M. Neil Gervais et M. Eric Rochon.

Les élus sont avisés d'informer le Secrétaire-trésorier pour la réservation d'un moyen de transport que le conseil désignera à un moment ultérieur. Les frais de déplacements seront remboursés sur réception des factures, toutefois, une avance de 400.00\$ sera remise à chacun des délégués, tel que défini par la politique de cette municipalité.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 24, 27, 32, 33, 34 et 36.

**ET J'AI SIGNÉ CE 5 FÉVRIER 2015.**

*Eric Rochon*

Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**39-02-2015                      LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:36heures.

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.